

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 22 mai 2023**  
~~~~~

RÉALISATION DU PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL
ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 22 mai 2023 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 11 mai 2023.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Jean-Claude CROS, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Francis RICARD suppléant de Mme Véronique NEIL, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Olivier SERVEL à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Christine SANCHEZ à M. Henry MARTINEZ.

Excusés

Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, Mme Béatrice FERNANDO, M. Gregory BRO.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25 Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ	Présents : 41	Votants : 43	Pour : 43 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
--	---------------	--------------	--

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'arrêté préfectoral n°2021-I-439 en date du 03 mai 2021 portant derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et en particulier sa compétence en matière d'aménagement de l'espace communautaire ;

VU la délibération n°1376 du Conseil communautaire en date du 21 novembre 2016 relative à l'approbation du projet de territoire 2016-2025 de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;

VU la délibération n°2510 du Conseil communautaire du 22 mars 2021 relative à l'actualisation du projet de territoire pour la période 2021-2027 ;

VU la délibération n°2152 du Conseil communautaire en date du 16 décembre 2019 portant demande de financement pour la réalisation du pôle d'échange multimodal à Gignac et des liaisons douces ;

CONSIDERANT que le territoire de la CCVH est concerné par le Plan de Protection de l'Atmosphère de l'aire urbaine de Montpellier ainsi que par le PCAET et les schémas de mobilité et cyclable du Pays Cœur d'Hérault, qui soulignent la nécessité de réduire la dépendance du territoire à la voiture et d'améliorer l'offre de transports alternatifs,

CONSIDERANT que le projet a fait l'objet de l'ensemble des études nécessaires : étude de faisabilité et étude de maîtrise d'œuvre pour la partie infrastructures du PEM ainsi que d'une étude de programmation pour le bâtiment de la maison du tourisme et de la mobilité,

CONSIDERANT que le permis d'aménager est en cours d'instruction,

CONSIDERANT que le projet est inscrit dans le projet de territoire de la CCVH et dans le plan pluriannuel d'investissement 2020-2027,

CONSIDERANT l'opportunité de compléter le financement du projet grâce aux crédits du Fonds vert,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel correspondant ci-annexé,
- d'autoriser le Président à solliciter les financeurs pour les demandes de subventions dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense inscrite au Plan Pluriannuel d'investissement, le plan de financement,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'État

N° 3173

Publication le 23 mai 2023

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 23 mai 2023

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20230522-12063-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

Plan de financement prévisionnel
PEM interface entre la ZFE de Montpellier et le Cœur d'Hérault

<i>DEPENSES</i>			<i>RECETTES</i>		
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
Etudes	305 048 €		Etat	534 712 €	15%
Travaux	3 353 737 €		Région	1 350 000 €	37%
			CD34	270 000 €	7%
			Fonds vert	768 345 €	21%
			PART FINANCEURS	2 923 057 €	80%
			PART AUTOFINANCEMENT HT	735 728 €	20%
TOTAL HT	3 658 785 €	100%	TOTAL HT	3 658 785 €	100%